

Vous avez travaillé au moins 65 jours comme intérimaire

(ENTRE LE 01.07.22 ET LE 30.06.23)



Vous avez droit à
une prime de fin d'année!

*8,33% DE VOTRE SALAIRE BRUT ENTRE 01.07.22 ET 30.06.23

Vous êtes membre de la CSC?

Vous recevrez aussi
votre prime syndicale
de 112 euros!

Pas encore membre?

Affiliez-vous et vous aurez
droit à votre prime
syndicale de 112 euros!



Le ou la délégué-e CSC dans votre organisation
peut vous aider avec le paiement de vos
primes et/ou pour devenir membre.

Plus d'infos: www.interimunited.be



La vie d'intérimaire

Avez-vous parfois l'impression d'être seul-e? Qu'on se fiche de vous?

Ce n'est pas facile d'être intérimaire. Vous avez des droits, mais ils ne sont pas toujours respectés. C'est pour cela qu'existe Interim United: nous veillons à ce que les intérimaires soient traité-e-s de la même façon que les travailleurs fixes.

Ne restez pas seul-e face à vos questions

Nous sommes là pour vous: contactez-nous pour tout conseil personnel ou aide juridique. Nous vous aidons aussi en cas de chômage.

- ✓ Contactez votre **délégué-e CSC** en entreprise
- ✓ Consultez le site **www.lacsc.be/interimunited**
- ✓ Envoyez un e-mail à **interimunited@acv-csc.be**

Vous n'êtes pas encore membre?

Affiliez-vous sans attendre, vous recevrez aussi votre prime syndicale.

Prénom:

Nom:

Adresse e-mail:

Gsm:

Entreprise:

Remettez ce coupon à votre délégué-e CSC.

Vous pouvez aussi vous affilier en ligne sur www.lacsc.be/affiliation